

	District de la CHARENTE PROCES VERBAL RECTIFICATIF N° 4 Bis	STATUT DE L'ARBITRAGE du 16/06/2017	
---	---	--	--

Présents : Bernard PORTRAIT, Jean Louis HAUQUIN, Laurent FOUCHE, Luc DERQUE, Julien VARVOUX, Jean Marie SARDAIN.

Excusé : Jean Claude RENON suite à une erreur administrative de convocation.

- Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs.
- Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départemental d'appel du district de la Charente, dans les conditions de délai (10 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux de la Ligue du Centre-Ouest. Les droits d'examen devront être joints.
- La liste des clubs charentais de LIGUE en infractions sont publiés sur le PV de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

En début de réunion, il est remis à chaque membre de la commission la liste officielle de la Commission du Statut.

Listing complété avec les clubs déjà en infraction au 1^{er} Février 2017.

Liste des clubs en infractions au 01 JUIN 2017 au DISTRICT de la CHARENTE

❖ **Clubs en 1^{ère} année d'infraction (Droit à 4 mutés en équipe supérieure pour la saison 2017/2018)**

1^{ère} Division :

UA ST SULPICE DE COGNAC manque 1 arbitre (M **Antony QUANTIN** quota de match non effectué **4** matchs et M **Clément JULLIARD** est Très Jeune Arbitre) Amende 120 €

US LESSAC : manque 1 arbitre

FC NERSAC : manque 1 arbitre

CR MANSLE : manque 1 arbitre

3^{ème} Division :

AIGLES ROUGES D'ANGOULEME manque 1 arbitre (M **Maurice BORDAT** quota de match non effectué **12** Matches) Amende 50 €

4^{ème} Division :

FC ST CYBARDEAUX manque 1 arbitre (M **Amaury GALLETAUD** formé en JAN mais **aucun** match effectué) Amende 50 €

	District de la CHARENTE PROCES VERBAL RECTIFICATIF N° 4 Bis	STATUT DE L'ARBITRAGE du 16/06/2017	
---	---	--	--

AMS VOEUIL ET GIGET manque 1 arbitre (M **Karim BEN REGUEZ** quota de match non effectué **4** Matches et malgré les certificats médicaux ce dernier avait couvert le club avec les certificats médicaux la saison précédente et en application du statut ne peut couvrir son club une deuxième saison.
Amende 50 €

BEL AIR: manque 1 arbitre

COURBILLAC : manque 1 arbitre

ENT GENAC/MARCILLAC/GOURVILLE: manque 1 arbitre

ST ADJUTORY: manque 1 arbitre

ST AULAIS/CHALLIGNAC: manque 1 arbitre

SALLES D'ANGLES: manque 1 arbitre

ST MEME LES CARRIERES: manque 1 arbitre

SAULGOND: manque 1 arbitre

UA VILLOGNON: manque 1 arbitre

❖ **Club en 2^{ème} année d'infraction (Droit à 2 mutés en équipe supérieure pour la saison 2017/2018)**

1^{ère} Division :

US CHASSENEUIL manque 1 arbitre (M **Benjamin BRISSAUD** formé en JAN 2017, mais **non engagé**)
Amende 240 €

4^{ème} Division :

FC MA CAMPAGNE: manque 1 arbitre

• **Clubs de district avec 1 ou 2 MUTES supplémentaires:**

ET CHAMPNIERS + 1 muté

FC CONFOLENS + 1 muté

FC TARDOIRE + 2 mutés

ELAN CHARENTAIS + 1 muté

GSF PORTUGAIS ANGOULEME + 1 muté

ES FONTAFIE + 1 muté

	District de la CHARENTE PROCES VERBAL RECTIFICATIF N° 4 Bis	STATUT DE L'ARBITRAGE du 16/06/2017	
---	---	--	--

CS ST ANGEAU + 1 muté

AC GOND PONTouvre + 2 mutés

ENT NANTEUIL/VERTEUIL + 1 muté

R ST SORNIN + 1 muté

JS TOUVRE + 1 muté

✚ Informations aux clubs, du projet des stages de **Nouveaux Candidats** à l'arbitrage pour la **saison 2017/2018** organisés par la **LFNA**:

Les **22,23 et 24** Septembre 2017 à PUYS MOYEN

Les **20,21 et 22** Octobre 2017 à PUYS MOYEN

Les **23,24 et 25** Octobre 2017 à PUYS MOYEN pour les J.A. uniquement

Les **1,2 et 3** Décembre 2017 à PUYS MOYEN

Les **26,27 et 28** Janvier 2018 à PYUMOYEN

*La commission se réunira le **25 Juillet 2017** à 19 H 00 pour l'étude des dossiers d'arbitres pour la saison 2017/2018.*

L'animateur

Jean Marie SARDAIN

